

## REUNION DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Magalie Cathelineau, Maire.

Étaient présents : Magalie CATHELINÉAU, Jean-Louis MÉJANE, Sandra PERCHERON, Romain PRYLOUTSKY, Julien DOUSSINEAU – Adjoints ; Léon GOUHIER, Jérémy RODRIGUES, Gilles PERCHERON, Olivier BOURGINE, Philippe MAISONS.

Étaient excusés : Marc PLESSIS (pouvoir à Julien Doussineau), Barbara DRUENNE, Hélène GUILLET-GUILLON.

Monsieur Jérémy RODRIGUES est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : modification des tarifs cantine-garderie. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2022

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### VOTE DES TAXES

Madame le Maire rappelle les taux 2021 et propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux pour l'année 2022, ci-dessous :

	Taux 2021	Taux 2022	Taux Moyen Départemental 2021	Taux Moyen National 2021
- TFPB	34.97%	<b>34.97 %</b>	47.07 %	37.72 %
- TFNB	23.93 %	<b>23.93 %</b>	32.47 %	50.14 %

### TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Le Comité de Pilotage de l'école Boisville – Allonnes propose les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

#### Cantine :

Repas régulier	<b>4.50€</b>
Repas PAI (panier repas fourni par les parents)	<b>2.50€</b>
Repas adulte	<b>6.00€</b>
Midi 11h30 à 13h30 (temps du midi)	<b>1.00 €</b>

#### Garderie :

Matin 7h30 à 8h20	<b>1.10 €</b>
Soir 16h45 à 18h30	<b>3.50 €</b>
Pénalité de retard, pour dépassement de l'horaire du soir (18h30)	<b>1.00 € par ¼ d'heure.</b>

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTIONS 2021

#### Commune :

Monsieur Léon Gouhier, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2021.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion établi par M. le Trésorier de Chartres Métropole.

Le Compte Administratif 2021 laisse apparaître les résultats suivants :

#### 1°) Exercice 2021

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	280 108.78 €	136 234.87 €	<b>143 873.91€</b>
Fonctionnement	545 512.25 €	476 141.78 €	<b>69 370.47 €</b>
Total	825 621.03 €	612 376.65 €	<b>213 244.38 €</b>

#### 2°) Résultat de clôture 2021

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	- 156 151.27 €		143 873.91 €	<b>- 12 277.36 €</b>
Fonctionnement	454 929.05 €	156 151.27 €	69 370.47 €	<b>368 148.25 €</b>
Total	298 777.78 €	156 151.27 €	213 244.38 €	<b>355 870.89 €</b>

#### 3°) Restes à réaliser 2021 : état néant.

Madame le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2021 de la Commune.

#### Écoles :

Monsieur Léon Gouhier, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2021.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion établi par M. le Trésorier de Chartres Métropole.

Le Compte Administratif 2021 laisse apparaître les résultats suivants :

#### 1°) Exercice 2021

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	6 066.14 €	6 359.74 €	<b>- 293.60 €</b>
Fonctionnement	145 473.01 €	165 824.16 €	<b>- 20 351.15 €</b>
Total	151 539.15 €	172 183.90 €	<b>- 20 644.45 €</b>

## 2°) Résultat de clôture 2021

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
<b>Investissement</b>	- 6 066.14 €		- 293.60 €	- 6 359.74 €
<b>Fonctionnement</b>	49 662.92 €	6 066.14 €	- 20 351.15 €	23 245.63 €
<b>Total</b>	43 596.78 €	6 066.14 €	- 20 644.75 €	16 885.89 €

## 3°) Restes à réaliser 2021 : état néant.

Madame le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2021 des écoles.

## LASM

Monsieur Léon Gouhier, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2021.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion établi par M. le Trésorier de Chartres Métropole.

Le Compte Administratif 2021 laisse apparaître les résultats suivants :

## 1°) Exercice 2021

	Recettes	Dépenses	Solde
<b>Investissement</b>	19 031.35 €	19 263.29 €	- 231.94 €
<b>Fonctionnement</b>	34 082.56 €	10 875.36 €	23 207.20 €
<b>Total</b>	53 113.91 €	30 138.65 €	22 975.26 €

## 2°) Résultat de clôture 2021

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
<b>Investissement</b>	- 17 919.70 €		- 231.94 €	- 18 151.64 €
<b>Fonctionnement</b>	38 730.84 €	17 919.70 €	23 207.20 €	44 018.34 €
<b>Total</b>	20 811.14 €	17 919.70 €	22 975.26 €	25 866.70 €

## 3°) Restes à réaliser 2021 : état néant.

Madame le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2021 du LASM.

## VOTE DES BUDGETS 2022

Monsieur Julien Doussineau informe que le trésorier a transmis son rapport annuel et que la commune est en excellente santé financière avec de très bons ratios.

## Commune :

Monsieur Julien Doussineau donne lecture de la proposition du BP 2022.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	311 892.00 €	002	Résultat reporté	355 870.89 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	164 900.00 €	013	Atténuations de charges	2 060.00 €
014	Atténuation de produits	38 000.00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	43 400.00 €
023	Virement à la section d'investissement	197 597.19 €	73	Impôts et taxes	37 680.00 €
042	Opérations entre sections	15 943.00 €	731	Fiscalité Locale	180 000.00 €
			74	Dotations, subventions et participations	221 346.00 €
65	Autres charges de gestion courante	128 157.00 €	75	Autres produits de gestion courante	21 925.00 €
66	Charges financières	5 294.70 €	76	Produits financiers	2.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	77	Produits exceptionnels	0.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>862 283.89 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>862 283.89 €</b>

Investissement					
Dépenses			Recettes		
001	Déficit d'investissement	12 277.36 €	021	Virement de fonctionnement	197 597.19 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	100.00 €	024	Produits de cession	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	22 381.40 €	040	Opération entre sections	15 943.00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 000.00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	25 777.36 €
204	Subventions d'équipement	0.00 €	13	Subventions d'investissement	127 657.00 €
21	Immobilisations corporelles	382 015.79 €	16	Emprunts et dettes assimilées	50 800.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>417 774.55 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>417 774.55 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2022 de la Commune.

## Écoles :

Monsieur Julien Doussineau donne lecture de la proposition du BP 2022.

<b>Fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
011	Charges à caractère général	60 500.00 €	002	Résultat reporté	16 885.89 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	112 600.00 €	013	Atténuation de charges	1 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	6 667.56 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	53 725.64 €
65	Autres charges de gestion courante	0.00 €	75	Autres produits de gestion courante	109 171.77 €
66	Charges financières	1 015.74 €		<b>TOTAL</b>	<b>180 783.30 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>180 783.30 €</b>			

<b>Investissement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
001	Déficit d'investissement	6 359.74 €	021	Virement de la section de fonctionnement	6 667.56 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 667.56 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	6 359.74 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>13 027.30 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>13 027.30 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2022 de l'école.

## LASM :

Monsieur Julien Doussineau donne lecture de la proposition du BP 2022.

<b>Fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
011	Charges à caractère général	36 300.00 €	002	Excédent fonctionnement	25 866.70 €
023	Virement à la section d'investissement	16 755.55 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 700.00 €
66	Charges financières	7 481.67 €	75	Autres produits de gestion courante	31 970.52 €
	<b>TOTAL</b>	<b>60 537.22 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>60 537.22 €</b>

<b>Investissement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
001	Déficit d'investissement reporté	18 151.64 €	021	Virement de fonctionnement	16 755.55 €
16	Emprunts et dettes assimilées	17 955.55 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	18 151.64 €
	<b>TOTAL</b>	<b>36 107.19 €</b>	16	Emprunts et dettes assimilées	1 200.00 €
				<b>TOTAL</b>	<b>36 107.19 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2022 des Logements Sociaux (LASM).

## DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

- Suite à la demande de subvention reçue de l'association « Association des Parents d'Elèves », le Conseil Municipal décide d'allouer, à l'unanimité, une subvention de 700€, pour l'année 2022.
- Suite à la demande de subvention reçue de l'association « Gymnastique Volontaire de Boisville la Saint Père », le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 1 200€, pour l'année 2022.
- Suite à la demande de subvention reçue de l'association « Club de l'amitié », le Conseil Municipal décide d'allouer, à l'unanimité, une subvention de 1 200€, pour l'année 2022.
- Suite à la demande de subvention reçue de l'association « Chasseurs de Boisville la Saint Père », le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 500€, pour l'année 2022.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe :

- qu'il est nécessaire de déterminer l'emplacement du bac à verres à Chevannes, soit au milieu du village ou sur le demi-tour du bus. Un sondage va être fait auprès des habitants.
- un artisan de Chevannes souhaite empierrer à ses frais le chemin jouxtant sa propriété pour accéder à sa propriété. Le conseil municipal décide à la majorité (7 contres, 2 pour et 2 absentions) de ne pas autoriser la création de cet accès.
- une habitante de Demainville souhaite acheter à la commune un petit terrain 30m<sup>2</sup> du domaine public devant sa propriété afin d'y créer son jardin. Monsieur Gilles Percheron informe qu'il y a un regard communal sur cette parcelle. Une visite sur place sera faite. Le dossier est en suspens.
- qu'il est nécessaire de répertorier toutes les clés des bâtiments communaux.
- des habitants souhaitent louer les barnums de la commune. Le conseil municipal décide de mettre à disposition les barnums seulement aux associations de la commune.

Monsieur Jean-Louis Méjane informe :

- qu'une commission des travaux a eu lieu le 17/03/2022. Celle-ci a déterminé les tarifs de vente de la parcelle de l'impasse du Bon Œuf à 5 000€, le petit terrain à 2 200€ et la parcelle d'Honville à 20 000€.
- la pose des caches moineaux sur les logements communaux est terminée. Voir avec Monsieur Bizard s'il est possible de protéger les chevrons,
- tous les devis pour les travaux de ravalement, menuiserie sont arrivés.

Madame Sandra Percheron informe :

- qu'il est nécessaire d'avoir de la main d'œuvre pour le repas du 13 juillet,
- que les fête des mères n'aura pas lieu mais remplacée par la fête des parents.

Monsieur Léon Gouhier informe :

- la route de Chevannes à Réclainville est en très mauvais état,
- que pour la sécurité routière, l'îlot de Demainville à la sortie du pont n'est pas signalé,
- il est nécessaire de faire nettoyer les avaloirs de la commune. Voir avec Chartres Métropole.

Monsieur Olivier Bourguine demande pourquoi certains accotements ont été broyés par la commune (Demainville) (Chevannes) ? Madame le Maire répond que l'employé communal pensait bien faire.

Monsieur Romain Pryloutsky informe que l'enquête publique concernant l'échange de parcelle à Monsieur Claude Chifflet est terminée. Il faut maintenant attendre le rapport du commissaire enquêteur.

La séance est levée à 20h40.